

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 septembre 2014

ADAPTATION DE LA SOCIÉTÉ AU VIEILLISSEMENT - (N° 2155)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Adopté

AMENDEMENT

N ° 624 (Rect)

présenté par
Mme Pinville

ARTICLE 37

À la première phrase de l'alinéa 8, substituer aux mots :

« une personne mentionnée »

les mots :

« un salarié mentionné ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.